



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180329-10

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s : Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2018-2020

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du Pays de Courpière», et «Thiers Communauté» au 1^{er} janvier 2017;

Vu la loi portant nouvelle organisation de la République (*loi NOTRe*) du 7 août 2015 affirmant que la Culture fait partie des « compétences partagées » entre les différents niveaux de collectivités, avec le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire ;

Une démarche de concertation réunissant élus et acteurs de la culture, engagée d'octobre 2017 à février 2018, a permis de formaliser un cadre pour la politique culturelle de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne autour de cinq champs d'actions pour la période 2018/2020 :

1. La programmation d'une saison culturelle pluridisciplinaire itinérante en partenariat avec les communes et associations du territoire ;
2. La poursuite de la programmation au sein de l'Espace touristique situé à Celles-sur-Durolle ;
3. Le portage administratif et la communication de la saison itinérante jeune public « Les jeunes pousses » ;
4. La mise en place d'une convention multi-partenariale 2018/2020 autour du parcours d'Education Artistique et Culturelle en étroite collaboration avec la Ville de Thiers ;
5. Le travail conjoint avec la Ville de Thiers qui porte l'animation de la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Afin de donner des garanties à nos partenaires (DRAC, Education Nationale, Conseil Régional, Conseil Départemental, Ville de Thiers, ...) et afin qu'ils accompagnent la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dans ces actions, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver ces 5 champs d'action pour 2018/2020.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le cadre de la politique culturelle pour 2018/2020.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 50	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

